

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN NEUROLOGUE											
Nature de l'activité (1)		24 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET											si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	201 694		101,06 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 106		1,06 %
	4	Montant net des recettes										AD	199 588		100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	3		
	6	Gains divers (5)										AF	8 559		4,29 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	208 150		104,29 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	3 540		1,77 %
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	11 444		5,73 %
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	6 357		3,19 %
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	650		0,33 %
	13	Autres impôts										BS	1 577		0,79 %
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	9 294		4,66 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 703		4,36 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	280		0,14 %
	17	Entretien et réparations													
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12)													
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	17 950				BK	23 714	11,88 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	5 098		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	667			
26	Frais de réception, de représentation et de congrès														
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	703		0,35 %	
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN	405		0,20 %	
32	Pertes diverses (15)										BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	90 491		45,34 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION


MEDECIN NEUROLOGUE

N° SIRET

24 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	117 659	58,95 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	144	0,07 %
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 071	0,54 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	39	0,02 %
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	118 913	59,58 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG	54	0,03 %
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	4 188	2,10 %
		42	Moins-value à court terme					CK	1	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	4 300	2,15 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	103		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 111		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	8 543	4,28 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	110 369	55,30 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			4 619				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES – MÉDECIN NEUROLOGUE

 2020		Tranche n° 1		Tranche n° 2	
		de 0 € à 193 347 €		de 193 348 € à 485 124 €	
		14 Adhérents		11 Adhérents	
RECETTES	Recettes encaissées	137 419	101,64 %	282 740	100,63 %
	A déduire : Débours payés				
	Honoraires rétrocedés	2 213	1,64 %	1 779	0,63 %
	Montant net des Recettes	135 206	100,00 %	280 962	100,00 %
	Produits financiers			6	
Gains divers	7 386	5,46 %	11 155	3,97 %	
TOTAL RECETTES		142 592	105,46 %	292 122	103,97 %
DÉPENSES	Achats	1 935	1,43 %	5 700	2,03 %
	Salaires nets	8 590	6,35 %	15 089	5,37 %
	Charges sociales sur salaires	5 325	3,94 %	7 800	2,78 %
	Taxe sur la Valeur Ajoutée				
	Contrib. Économique Territoriale	618	0,46 %	740	0,26 %
	Autres impôts	1 358	1,00 %	1 820	0,65 %
	CSG déductible	5 938	4,39 %	13 475	4,80 %
	Loyers et charges locatives	8 779	6,49 %	8 463	3,01 %
	Location de matériel et mobilier	4 299	3,18 %	12 489	4,45 %
	- Entretien et réparations	2 486	1,84 %	1 721	0,61 %
	- Personnel intérimaire	19	0,01 %	1 033	0,37 %
	- Petit outillage	723	0,53 %	1 648	0,59 %
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	203	0,15 %	781	0,28 %
	- Honoraires non rétrocedés	2 715	2,01 %	4 627	1,65 %
	- Primes d'assurances	1 047	0,77 %	1 330	0,47 %
	TOTAL T.F.S.E.	7 194	5,32 %	11 139	3,96 %
	- Frais de véhicules	1 446	1,07 %	2 790	0,99 %
	- Autres frais de déplacements	144	0,11 %	373	0,13 %
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	1 591	1,18 %	3 162	1,13 %
	- Charges sociales Obligatoires	19 437	14,38 %	17 417	6,20 %
	- Charges sociales Facultatives Madelin	4 431	3,28 %	6 745	2,40 %
	- Charges sociales Facultatives NPER			1 455	0,52 %
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	23 868	17,65 %	25 617	9,12 %
- Frais de réception, représentation, congrès	196	0,14 %	194	0,07 %	
- Fournitures de bureau, documentation, ...	2 881	2,13 %	4 725	1,68 %	
- Frais d'actes et contentieux	27	0,02 %	71	0,03 %	
- Cotisations syndicales et professionnelles	671	0,50 %	742	0,26 %	
- Autres frais divers de gestion	1 114	0,82 %	961	0,34 %	
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	4 889	3,62 %	6 694	2,38 %	
Frais financiers	433	0,32 %	381	0,14 %	
Pertes diverses					
TOTAL DÉPENSES	74 818	55,34 %	112 571	40,07 %	
RÉSULTAT	Excédent	67 774	50,13 %	179 551	63,91 %
	Plus-values à court terme			314	0,11 %
	Divers à réintégrer	171	0,13 %	2 118	0,75 %
	Bénéfice SCM			85	0,03 %
	Frais d'établissement			119	0,04 %
	Dotation aux amortissements	4 387	3,24 %	3 769	1,34 %
	Moins-values à court terme	1		1	
	Divers à déduire	3 029	2,24 %	5 526	1,97 %
	Déficit SCM				
	RÉSULTAT	60 527	44,77 %	172 653	61,45 %
Kilométrage moyen		3 996 km		5 438 km	